

Session 2023

INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

(Date limite d'inscription : 31 décembre 2022)

NOM :PRENOM :

N° Etudiant :

Date de naissance : Lieu de naissance

Adresse :

N° portable..... Courriel :

Je déclare :

1 - Faire acte de candidature à l'examen de la session 2023 organisée par l'IEJ d'Angers

2 - N'être candidat(e) dans aucun centre d'examen pour ladite session

3 - **Avoir obtenu un master 1 ou un master 2 en droit ou l'un des titres ou diplômes prévus au 2° de l'article 11 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 ou à défaut poursuivre l'obtention d'un tel diplôme avant le 1er août prochain**

4 - Ne m'être pas effectivement déjà présenté(e) trois fois à un examen d'accès au CRFPA.

Lieux et dates des présentations antérieures le cas échéant :

.....

Fait à, le

Signature de l'étudiant (e) :

EPREUVES D'ADMISSIBILITE

1. **Note de synthèse (5 heures - note sur 20 – Coefficient 3)**
2. **Epreuve en droit des obligations (3 heures - note sur 20 – Coefficient 2)**
3. **Epreuve pratique (3 heures - note sur 20 – Coefficient 2), entourez votre choix :**
 - Droit civil
 - Droit des affaires
 - Droit social
 - Droit pénal
 - Droit administratif
 - Droit international et européen
 - Droit fiscal
4. **Epreuve de procédure (2 heures - note sur 20 – Coefficient 2) en fonction de l'épreuve pratique mentionnée au 3° qui a été choisie :**

Epreuve pratique mentionnée au 3°	Epreuve de procédure	Cochez votre épreuve de procédure
Droit civil Droit des affaires Droit social	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends	
Droit pénal	Procédure pénale	
Droit administratif	Procédure administrative contentieuse	
Droit international et européen Droit fiscal	Procédure civile et modes alternatifs de règlement des différends	
	ou Procédure administrative contentieuse	

ÉPREUVES D'ADMISSION

1. Un exposé - discussion (note sur 20 – Coefficient 4)
2. Une interrogation en langue vivante étrangère (note sur 20 – Coefficient 1)
 - Anglais

Fait à, le

Signature de l'étudiant (e):

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN D'ACCES AU CRFPA

Pour le 31 décembre 2022 au plus tard

Candidat inscrit à la préparation CRFPA de l'IEJ :

- Une photocopie de la carte d'identité ou la photocopie du passeport
- Une photocopie d'un justificatif de domicile
- Une photocopie du diplôme de master 1 ou master 2 en droit ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent pour l'accès à la profession d'avocat, ou un certificat d'inscription en master 1 de droit si tel est le cas
- Un chèque de 100 euros à l'ordre de : L'Agent comptable de l'Université d'Angers (chèque non remboursable)

Candidat libre :

- Les dossiers d'inscription à l'IEJ et à l'Université d'Angers (**à télécharger sur le site de l'IEJ**) accompagnés d'un règlement de 150 euros à l'ordre de : L'Agent comptable de l'Université d'Angers (chèque non remboursable)
- Une photocopie de la carte d'identité ou la photocopie du passeport
- Une photocopie d'un justificatif de domicile
- Une photocopie d'un document justifiant d'une adresse électronique valide
- Une photocopie du diplôme de master 1 ou master 2 en droit ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent pour l'accès à la profession d'avocat, ou un certificat d'inscription en master 1 de droit si tel est le cas

Ces documents seront transmis :

- Soit par voie postale en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :

Université d'Angers
Faculté de droit, d'économie et de gestion
Lucie Lampérière - Secrétariat I.E.J - Bureau 114
13 Allée François Mitterrand
BP 13 633 – 49 036 ANGERS Cedex 1

- Soit directement au secrétariat de l'I.E.J. (bureau 114 - 1^{er} étage) contre récépissé

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ